

COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2021
Collège « compétences obligatoires » et Collège « compétence à la carte »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, composé des 2 collèges, s'est réuni au Pôle Agglo21 à Saint Lô sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétences obligatoires » au sens de l'article 6.2 des statuts du SDeau50						
Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
Producteurs moins de 1 000 000 m ³	MAUDUIT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESMOTTES Gilles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	PAREY Guy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEROUX Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saint Lô Agglo	LANGLOIS Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EUDES Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FOLLAIN Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JANNIERE Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	QUINETTE Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CULLERON Samuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GENEST Patrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPEP Isthme du Cotentin	LAUNEY Jean-Luc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BALLEY Olivier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GRAWITZ Xavier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRIERE Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EURAS Simone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MINERBE Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEVILLAIN Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEFEBVRE Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SMPGA	RAILLIET Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DULIN Denis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARGOLLE Anne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HERBERT Georges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	THEAULT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUERLAVAIS David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	AUBRAYS Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CMB	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - DTI	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLEE Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	HEUZE Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "BC"	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RENOUARD Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "COCM"	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MARESCQ Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BEUVE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "GTM"	PAYEN Jean-Paul	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - CE "CC VI"	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 20

Ont donné pouvoir

¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Collège « compétence à la carte » au sens de l'article 6.3 des statuts du SDeau50

	Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E	
CENTRE	CLEP Agon	GUILLOTTE Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEBRETON Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de membres : 41
	CLEP Bréhal	LEUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DAVAL Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Cerisy la S.	SIMEON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEJOLIVET Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de présents : 31
	CLEP Coutances	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PITUIS Gaétane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de pouvoirs : 0
	CLEP Créances P.	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Gavray	DE PAEPE Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de votants : 31
	CLEP Gièze	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JOULAN Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Lessay	MARESCQ Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LECONTE Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ont donné pouvoir :
	CLEP Montbray	MANSON Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Poste vacant</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Montmartin-Cérences	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ont donné pouvoir :
		HERME Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MALHERBE Bernard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Montpinchon	LEDOUX Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HUREL Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	☑' – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire
	CLEP St Malo L.	GOUX Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP St Pierre C.	GALBADON Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LESUEUR Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP St Sauveur	BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARBET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Sainteny	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SOPHIE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Tribehou	TURPIN Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LALANDE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Villedieu O.	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAHU Françoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SUD	CLEP Avranches E.	CHARUEL Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	POIDEVIN Gilbert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Baie Bocage	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHEYMOL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		CHARTRAIN Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCHON Willy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Brécey	DUBOURG Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Chaise B.	SADIMAN Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICHARD David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Gathemo	BARBOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ERRARD Rachel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Pontorson	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLOIR André-Jean	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP Reffuveille	VARY Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGEARD Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP St Hilaire	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEMONNIER Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		CAILLOT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HEURTIER-GUEGUEN Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	CLEP St Loup	GENIN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PINSON Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Sourdeval	GOHORY Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LELOGEIS Roger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CLEP Villedieu S.	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUILLAUME Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
EPCI-FP dotés de la compétence "eau potable"	SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINE Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		AUBRAYS Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SDeau50-6.3 - DTI	HEUZE Chantal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
SDeau50-6.3 - SLA	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Collège « compétences obligatoires »	Collège « compétence à la carte »	TOTAL
Nombre de membres	29	41	70
Nombre de présents :	20	31	51
Nombre de pouvoirs :	0	0	0
Nombre de votants :	20	31	51

Secrétaire de séance : Yann RABASTE

Assistaient également Du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Bruno CARBONNEL, Hubert PAGNIER, Floriane DIXNEUF, Mickaël HAMEL.

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical et procède à l'appel.

1 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 juin 2021

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 17 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Proposition d'ajout d'une délibération

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical de l'ajout sur table d'une délibération portant sur la création d'un emploi permanent de droit privé.

Les élus du Comité Syndical sont favorables à l'unanimité de l'ajout de cette délibération.

Ressources humaines

3 – Création d'un emploi non permanent à temps complet de catégorie A de la filière technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle la nécessité de créer un emploi non permanent d'ingénieur à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au pôle « Ressource en eau », en raison, d'une part, de l'extension des démarches « Aire d'Alimentation de Captages » aux captages sensibles au titre du SDAGE qui va créer des charges de travail complémentaires en termes d'animation et, d'autre part, à la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE),

Monsieur le Président propose la création d'un emploi temporaire de catégorie A, de la filière technique, sur le grade d'ingénieur, à temps complet (35h / 35h par semaine), à compter du 1^{er} octobre 2021, pour l'exercice de fonctions de chargé de mission ressource en eau, afin de renforcer le pôle « Ressource en eau ».

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur territorial.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-I-1° et 34,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 modifié portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-01), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **de créer un emploi de droit public non permanent à temps complet (35h/35h) de catégorie A, de la filière technique, sur le grade d'ingénieur, à compter du 1^{er} octobre 2021, à pourvoir en contrat à durée déterminée de six mois,**
- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012,**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**

FINANCES

4 – Postes « protection ressource en eau et du PGRE » – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie apporte une aide pour le financement des postes « protection ressource en eau et du PGRE » en charge de l'animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages ».

Cette aide prend en compte les charges salariales et les frais de fonctionnement correspondant à ces postes. L'aide étant annuelle, il convient de renouveler la demande d'aide au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-02) à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'année 2022 pour les postes « protection ressource en eau et du PGRE » en charge de l'animation des démarches « Aires d'Alimentation de Captages »
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer les documents afférents au dossier.

5 – Postes « Protection ressource en eau » – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte une aide pour le financement des postes « protection ressource en eau » en charge de l'animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages ».

Cette aide prend en compte les charges salariales et les frais de fonctionnement correspondant à ces postes. L'aide étant annuelle, il convient de renouveler la demande d'aide au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-03), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'année 202 pour les postes « protection ressource en eau » en charge de l'animation des démarches « Aires d'Alimentation de Captages »
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et signer les documents afférents au dossier.

6 – Convention-cadre liée à l'accès aux services de télécommunication

Monsieur le Président rappelle qu'un audit des services de télécommunications a été réalisé par l'entreprise FACTOR FX. Les conclusions de cet audit ont été présentées lors du Bureau Syndical en date du 08 juillet 2021.

Monsieur le Président rappelle brièvement le contenu de cet audit ainsi que les préconisations liées, concernant les services de télécommunications. A ce jour, ORANGE est le prestataire du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. Cette prestation représente un coût annuel de 31 968.00 €, pour l'ensemble des sites du Syndicat (les sites de Saint-Lô et de Coutances équipés de la fibre FTTO, les sites de Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Sourdeval équipés de cuivre ADSL). Les points négatifs sont principalement de trois ordres : constat d'un manque de débit à Saint-Aubin-de-Terregatte, configuration complexe sans autonomie du Syndicat sur les équipements, coût important de la solution. Le point positif est que le réseau est stable et de qualité.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche est adhérent du Syndicat mixte Manche Numérique. Le Syndicat mixte Manche Numérique réalise, au titre de ses compétences, l'interconnexion des sites publics permettant de connecter entre eux les sites des collectivités (siège, services techniques, pôles de proximité, espaces culturels, ...).

Le projet de connexion du Syndicat a donc d'ores et déjà fait l'objet d'une étude par les services de Manche Numérique. Il est précisé que les travaux de génie civil pour les raccordements à la fibre optique ont font l'objet de concertation entre le Syndicat et Manche Numérique afin d'optimiser le planning du projet, en adéquation avec les plannings de déploiement du FttH sur les territoires des sites concernés.

Monsieur le Président rappelle les trois raisons de souscrire aux services de télécommunications de Manche Numérique : la mise en place de la fibre sur les sites publics du Syndicat pour améliorer les débits, la mise en réseau des sites, un débit garanti des liaisons entre les sites et la possibilité d'associer d'autres services.

Monsieur le Président expose les différents coûts de ce service pour chacun des sites (pour un engagement de 36 mois) :

Sites	Saint-Lô	Saint-Aubin-de-Terregatte	Coutances	Saint-Hilaire-du-Harcouët
<i>Frais de mise en service</i>				
Frais d'accès au service	600.00 € HT	600.00 € HT	600.00 € HT	600.00 € HT
Alignement de fibres optiques	1 500.00 € HT	1 500.00 € HT	1 500.00 € HT	/
Travaux de raccordement	1 775.00 € HT	61 453.35 € HT	5 330.85 € HT	/

Abonnement sur 36 mois				
Offre G FttO 20 Mbit/s	16 740.00 € HT	/	/	/
Offre G FttO 10 Mbit/s	/	7 200.00 € HT	7 200.00 € HT	/
Offre G FttO 4 Mbit/s	/	/	/	6 120.00 € HT
Montant total	20 615.00 € HT	70 753.35 € HT	14 630.85 € HT	6 720.00 € HT

Il est précisé que chacune des commandes liées aux travaux de raccordement fera l'objet d'un paiement lissé sur trois ans.

Afin de pouvoir souscrire à ce service, il convient d'approuver la convention-cadre Services de télécommunication correspondant aux conditions générales d'utilisation de ce service, annexées à la présente délibération.

Il est précisé que l'acquisition d'une ou plusieurs prestation(s) par le Syndicat sera formalisée par la signature d'une convention spécifique ou « commande ». Chaque Commande sera soumise aux dispositions de la convention-cadre.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 08 juillet 2021 ;

Xavier GRAWITZ indique que le déploiement FttH intervient en toute fin de programmation, soit en 2025. Il n'est donc pas possible d'avancer le déploiement. C'est pourquoi, on déploie le FttO. L'avantage du FttO est que l'on maîtrise les délais, et à la moitié de l'année prochaine, mi-2022, on devrait être prêt à avoir les liens. Autre point, une fois qu'on a fait les tuyaux, que l'on a mis en place les fibres, l'offre est adaptable, et elle pallie surtout un très gros problème de débit qui aujourd'hui fait que notamment les agents basés à Saint-Aubin-de-Terregatte ne peuvent pas travailler correctement. Et que nos solutions de back up ne fonctionnent pas d'une manière optimisée. Cela veut dire que c'est aussi assurer la sécurité de notre informatique et c'est quand même fondamental d'avoir des back up de différents sites en temps réels.

Jacques VARY alerte sur une erreur concernant le montant pour le site de Saint-Hilaire-du-Harcouët : 6 720.00 € HT et non 6 7120.00 € HT.

David JUQUIN confirme qu'il s'agit effectivement d'une erreur, le montant pour le site de Saint-Hilaire-du-Harcouët est bien de 6 720.00 € HT.

Eric CAILLOT sollicite la durée de l'abonnement.

David JUQUIN précise qu'il y a un abonnement sur 36 mois.

Xavier GRAWITZ ajoute que les 36 mois correspondent à l'amortissement des travaux

Pascal LANGLOIS fait part qu'il ne prend pas part au vote pour des raisons professionnelles.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-04), à la majorité, le comité syndical décide :

- **D'approuver les conditions générales d'utilisation liées aux services de télécommunication reprises dans la convention-cadre.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention-cadre relative aux conditions générales d'utilisation des services de télécommunication.**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions spécifiques ou « commandes » découlant de la convention-cadre, correspondant aux différentes prestations souscrites.**

7 – Budget principal - Décision modificative n°2021-02

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal, tels que présentés ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Budget Consolidé RC+BP+DM1	Décision Modif. N°2	Total Budget
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	329 192,00	-4 200,00	324 992,00

60 - Achats et variation des stocks	4 550,00	0,00	4 550,00
60632 - Fournitures de petit équipement	300,00	0,00	300,00
60636 - Vêtement de travail	750,00	0,00	750,00
6064 - Fournitures administratives	3 500,00	0,00	3 500,00
61 - Services extérieurs	217 142,00	-4 200,00	212 942,00
6132 - Locations immobilières	32 444,00	0,00	32 444,00
6135 - Locations mobilières	2 000,00	0,00	2 000,00
614 - Charges Locatives	16 500,00	0,00	16 500,00
6156 - Maintenance	29 400,00	0,00	29 400,00
6161 - Assurance	45 000,00	-4 200,00	40 800,00
617 - Etudes et recherches	18 500,00	0,00	18 500,00
6184-Versement à des organismes de formation	73 298,00	0,00	73 298,00
62 - Autres services extérieurs	103 000,00	0,00	103 000,00
6226 - Honoraires	15 500,00	0,00	15 500,00
6231 - Annonces et insertions	10 000,00	0,00	10 000,00
6232 - fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	1 000,00
6237 - Publications	1 800,00	0,00	1 800,00
6251- Voyages et déplacements	10 000,00	0,00	10 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	10 000,00
6262 - Frais de télécommunications	50 000,00	0,00	50 000,00
6281 - concours divers	1 200,00	0,00	1 200,00
6283 - Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	0,00	3 500,00
63 - Impôts, taxes et versements assim	4 500,00	0,00	4 500,00
637 - Autres impôts	4 500,00	0,00	4 500,00
012- Charges de Personnels et assimilés	2 845 823,00	0,00	2 845 823,00
6218 - Personnel extérieur à la collectivité	18 270,00	0,00	18 270,00
6332- cotisations versees au f.n.a.l.	7 406,00	0,00	7 406,00
6336- cotisations centre national et de gestion	30 364,00	0,00	30 364,00
64111- remuneration principale	1 535 667,00	0,00	1 535 667,00
64112- nbi, supplement familial et indemnite de residence	24 344,00	0,00	24 344,00
64131- remunerations non titulaires	314 913,00	0,00	314 913,00
6451- cotisations a l' u.r.s.s.a.f.	274 772,00	0,00	274 772,00
6453- cotisations aux caisses de retraites	382 532,00	0,00	382 532,00
6454- cotisations aux assédic	12 847,00	0,00	12 847,00
6455-cotisation assurance du personnel	144 489,00	0,00	144 489,00
6456-versement au FNC	1,00	0,00	1,00
6458- Cotisations aux autres organismes sociaux	4 636,00	0,00	4 636,00
6474- versements aux autres oeuvres sociales	13 428,00	0,00	13 428,00
6475- medecine du travail, pharmacie	4 988,00	0,00	4 988,00
6488- autres charges	77 166,00	0,00	77 166,00
65 - Autres charges de gestion courante	126 826,00	0,00	126 826,00
6531- Indemnités élus	110 000,00	0,00	110 000,00
6533 - Cotisations de retraite	8 700,00	0,00	8 700,00
6541 - Créances admises en non-valeur	26,00	0,00	26,00
6574 - subvention aux associations d'organismes publics	8 000,00	0,00	8 000,00
65888 - Autres charges	100,00	0,00	100,00
66 - Charges financières	300,00	0,00	300,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	200,00	0,00	200,00
66112 - ICNE de l'exercice N	100,00	0,00	100,00
67 - Charges exceptionnelles	121,00	0,00	121,00
6712- Amendes fiscales et pénales	121,00	0,00	121,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles	3 302 262,00	-4 200,00	3 298 062,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
023 - Virement à la sect. d'investissement	42 544,13	4 200,00	46 744,13
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	42 000,00	0,00	42 000,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles &	42 000,00	0,00	42 000,00
Total dépenses d'ordre	84 544,13	4 200,00	88 744,13
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 386 806,13	0,00	3 386 806,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
70 - Vente de produits finis, prestations de s	3 154 690,06	0,00	3 154 690,06
70841- Participation budget annexes masse sal.	2 772 791,00	0,00	2 772 791,00
70872- Participation budg. Annexes charges	381 899,06	0,00	381 899,06
74 - Participations	146 500,00	0,00	146 500,00
7478-Autres organismes	146 500,00	0,00	146 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	38 580,00	0,00	38 580,00
7588 - Autres produits de gestion courante	38 580,00	0,00	38 580,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	39 036,07	0,00	39 036,07
013 - Atténuation de charges	8 000,00	0,00	8 000,00
6459- Remboursement charges de prévoyance	8 000,00	0,00	8 000,00
Total recettes réelles	3 386 806,13	0,00	3 386 806,13
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 386 806,13	0,00	3 386 806,13

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Budget Consolidé RC+BP+DM1	Décision Modif. N°2	Total Budget
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
001- Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	44 000,00	0,00	44 000,00
1641 - Emprunts en euros	44 000,00	0,00	44 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	64 934,50	4 200,00	69 134,50
2051 - Concessions droits logiciels	64 934,50	4 200,00	69 134,50
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informati	5 000,00	0,00	5 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	5 350,00	0,00	5 350,00
275 - Dépôts et cautionnements versés	5 350,00	0,00	5 350,00
Total dépenses réelles hors opérations	119 284,50	4 200,00	123 484,50
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	119 284,50	4 200,00	123 484,50
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
001 - Excédent d'investissement reporté	29 390,37	0,00	29 390,37
10 - Dotations, fonds divers et reserves	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	5 350,00	0,00	5 350,00
275 - Dépôts et cautionnements versés	5 350,00	0,00	5 350,00
Total recettes réelles hors opérations	34 740,37	0,00	34 740,37
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	42 544,13	4 200,00	46 744,13
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	42 000,00	0,00	42 000,00
28031- Frais d'études	2 528,00	0,00	2 528,00
28051- Concessions droits Logiciels	4 962,00	0,00	4 962,00
28181- Installations générales agencements aménagements	1 400,00	0,00	1 400,00
28182 - Matériel de transport	5 210,00	0,00	5 210,00
28183 - Matériel de bureau et matériel informa	26 600,00	0,00	26 600,00
28184 - Mobilier	1 300,00	0,00	1 300,00

041 - Op. d'ordres patrimoniales	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	84 544,13	4 200,00	88 744,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	119 284,50	4 200,00	123 484,50

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2021 du budget principal adopté par la délibération OC2021-03-11-06 du 11 mars 2021,

Vu la décision modificative n°2021-01 du budget principal adoptée par la délibération OC2021-06-17-16 du 17 juin 2021,

Isabelle GIRARD précise qu'il s'agit d'un module au logiciel RH.

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-05), à l'unanimité, le comité syndical, décide :

- **D'accepter la décision modificative n°2021-02 telle que présentée,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Ressources humaines

8 – Création d'un emploi de « chargé(e) de clientèle et facturation abonnés » à temps complet, de droit privé en contrat à durée indéterminée

Monsieur Le Président rappelle que la gestion clientèle/facturation du SDeau50 est gérée, principalement, par secteurs : secteur Centre à Coutances et secteur Sud à Saint-Aubin-de-Terregatte.

Certains CLEP ont maintenu la gestion clientèle/facturation, réalisée par un agent SDeau50 à temps non complet (CLEP Sourdeval) ou via une convention de prestation avec un agent communal (CLEP Pontorson et CLEP Gavray).

L'agent du CLEP Sourdeval fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2022 et quitte le Sdeau50.

Parallèlement, le secteur Sud fait face à une charge importante de travail : seulement deux agents sont en charge de la gestion clientèle, ce qui pose des difficultés pour la continuité de service, en cas de congés par exemple.

Dans la continuité des propositions de l'audit organisationnel et fonctionnel des services du Syndicat confié au bureau d'études KPMG et notamment la centralisation des activités, Monsieur Le Président propose la création d'un emploi de droit privé à temps complet, de chargé(e) de clientèle et facturation abonnés, basé à Saint Aubin de Terregatte,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 16 septembre 2021

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré (Délibération n°OC2021-09-30-07), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **de créer un emploi de droit privé à temps complet, de chargé(e) de clientèle et facturation abonnés, à pourvoir en contrat à durée indéterminée,**
- **d'autoriser le Président à fixer dans le contrat de travail la rémunération au regard des fonctions exercées et de l'expérience professionnelle acquise,**
- **de modifier le tableau des emplois,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi au chapitre 012 du budget annexe « régie d'exploitation »,**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et pour signer les documents afférents au dossier.**

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance des décisions du Président prises en vertu des délégations données par le Comité Syndical.

Le Président annonce la présentation de trois informations :

1/ Les CVM

Jacky BOUVET conclut la présentation en affirmant qu'il s'agit d'un sujet complexe. « Effectivement, même s'il ne s'agit que d'une estimation, lorsqu'on voit ce que pourrait nous coûter les analyses sur quelques années, 1 million d'euro c'est

énorme. Donc l'idée c'est de s'inscrire dans la démarche telle que demandée par l'ARS et cibler les endroits pour aller plutôt vers du renouvellement de canalisations. Cette enveloppe financière, si l'on doit la dégager à un moment ou à un autre, c'est mieux de pouvoir changer des canalisations qui mériteraient de l'être pour ne plus avoir cette problématique de CVM. On peut faire des contrôles pendant 20 ans et on ne pourra que mesurer la situation qui évolue. Effectivement c'est très compliqué parce qu'entre la température et le temps de contact pour un matériau qui a été fabriqué la même année, il n'y a pas forcément le même résultat ».

Jacky BOUVET poursuit avec un point complémentaire : « le Sdeau est en train de travailler sur la cartographie des canalisations avec un SIG pour avoir la capacité de dire qu'à tel endroit c'est une canalisation de tel diamètre en tel matériau, posée en telle année. C'est beaucoup plus pratique pour aller faire nos prélèvements parce qu'en fonction de la date à laquelle les matériaux ont été fabriqués la problématique CVM existe ou non. Ce sont des choses qui sont en train de se mettre en place. Peut-être qu'un jour nos successeurs auront des problématiques sur des matériaux actuellement existant qui ne posent pas de problème mais qui en poseront peut-être dans 20 ou 30 ans. Avoir une cartographie précise de notre patrimoine sous terre sera un outil très intéressant. Aujourd'hui c'est peut-être un investissement ».

Bernard AUDRIC poursuit sur le thème du SIG : « sur le SIG actuellement nous avons un bureau d'études qui a travaillé et qui a recueilli l'ensemble des canalisations sur l'ensemble du Sdeau. On aurait dû engager la phase 3 qui permet effectivement de rentrer toutes ces données selon le cahier des charges qui a été établi par le Sdeau avec ce bureau d'études. Mais on attend un petit peu puisqu'actuellement depuis fin août l'agent qui s'occupait du SIG et de l'informatique a quitté le Sdeau. Dans l'attente du recrutement d'un nouvel agent qui s'occuperait du SIG, on va coordonner cette phase 3 de mise en carte de toutes ces données que l'on a sur les canalisations avec l'arrivée de cet agent qui aura en charge le SIG. Le SIG sera prêt début d'année prochaine ».

Jacky BOUVET ajoute qu'il voulait en parler car les problématiques sont liées.

Nathalie GENIN a une petite demande par rapport à la proposition de protocole qui a été faite : « un point m'a un peu gêné. Hubert PAGNIER a dit qu'effectivement pour certains secteurs et sur certains points on a un contact inférieur à 48h, et que ces éléments ne seront pas forcément intégrés dans le protocole. D'un point de vue santé publique, je trouve un peu gênant que si effectivement on en a connaissance alors que le point contact est inférieur à 48h, au moins ces points pourraient être ajoutés dans le suivi. En sachant que je vous rejoins sur le nombre de points qui est extrêmement importante avec un coût financier impressionnant à y consacrer. Mais par principe de précaution et de préservation, si la collectivité a connaissance d'émission de CVM à un endroit, qu'elle en fasse le suivi ».

Bernard AUDRIC : « Effectivement, vous avez raison, si nous avons connaissance, là où c'est inférieur à 48h, d'un relargage de CVM, nous étudierons ces points en plus. En fait, on est un peu face à un mur. La recommandation de l'ARS, la norme de l'ARS, est de dire que les analyses doivent être exhaustives pour tous les points supérieurs à 48h. On a essayé de négocier le fait que ça ne soit pas exhaustif sur l'ensemble des points, car à partir de points on peut en déduire d'autres. Mais cela ne fait pas partie des possibilités que l'on a avec l'ARS. On s'est dit qu'il fallait bien commencer, c'est pour cela qu'on a fait le choix de respecter à la lettre la consigne de l'ARS qui est : les points supérieurs à 48h. Là où on a connaissance des relargages de CVM et inférieurs à 48h, ces points seront regardés. Mais on ne va pas regarder là où on ne sait pas, ce sera dans un 2ème temps car il faut commencer. On est devant un nombre d'analyses qui est tellement énorme qu'il faut que l'on se fixe des règles pour y arriver ».

Françoise MAUDUIT prend la parole et prend l'exemple de sa collectivité : « nous sommes en phase finale d'analyse CVM. Il faut savoir que l'agence de l'eau subventionne les analyses à 70%, cela permet d'alléger un peu la dépense. Et contrairement à ce que disait le Président, on s'aperçoit qu'il y a des secteurs où il y a énormément de problématiques et d'autres pas du tout. Je pense donc que c'est plus une histoire de fournisseurs, parce que ce réseau a été construit avec des fournisseurs différents sur une durée de 5 à 6 ans. C'est compliqué de savoir exactement quels réseaux posent un problème. Je ne suis pas sûre que la cartographie soit vraiment parlante. Cela n'empêche que l'on peut la faire quand même. C'est vraiment assez déroutant. »

Jacky BOUVET confirme la complexité de ces analyses : « car même si les PVC ont été fabriqués à la même date, on constate à certains endroits des relargages et à d'autres pas ».

Michel GRENTE s'interroge : « on est en phase de diagnostic et est-ce que ces diagnostics vont nous servir pour limiter les points de contrôles ? et est-ce que par rapport à la méthode de contrôle que l'on va mettre en place, l'agence de l'eau peut-elle remettre en cause ses subventions ? »

Hubert PAGNIER : « je vais commencer par le second point sur le financement des analyses. Effectivement, Mme MAUDUIT l'a souligné, il est possible de bénéficier d'aides de l'agence de l'eau lorsque ce programme découle de diagnostics réseaux effectués de manière exhaustive. Mais l'agence dit « on ne finance qu'une seule fois et dites-nous d'emblée le nombre d'analyses à réaliser ». Dans certains cas lorsque l'on rapproche le coût des analyses au coût du diagnostic proprement dit, on a un rapport de 1 à 10. C'est-à-dire que les analyses coutent beaucoup plus cher que le diagnostic. La difficulté pour nous c'est de dénombrer la globalité des analyses à réaliser pour pouvoir faire une demande de financement relativement réaliste. Ce que l'on a souhaité, ce n'est pas systématiquement doubler les analyses, c'est à dire faire des contre analyses pour confirmer les résultats. On est quand même dans des concentrations très faibles. Même si les techniques de laboratoires se sont bien améliorées, à une certaine époque, le degré de précision du labo c'était la norme, c'est-à-dire qu'on était précis à 0.5 prêt. Aujourd'hui, les mesures se bien améliorées, donc je pense que sur les analyses proprement dites on a la possibilité d'avoir des résultats précis. La problématique reste l'interprétation. Ensuite, sur l'efficacité des cartes et des modèles hydrauliques, c'est assez relatif même si je pense qu'on a un bon degré de précision. La difficulté est comme tous les sujets qui concernent le réseau de distribution, il y a certains secteurs du réseau pour lesquels nous n'avons pas un niveau de connaissance très fin. Il y a un certain nombre de canalisations pour lesquels nous ne connaissons pas l'âge de pose, ni forcément le matériau. Il faudrait faire des investigations complémentaires avant d'aller faire des analyses et c'est vrai que ces problématiques sont vraiment complexes du fait de ce manque de connaissance très précise du réseau. Comme Bernard AUDRIC l'a indiqué, dans le cadre du SIG, le Sdeau déploie différents outils qui vont nous permettre d'améliorer en continu la connaissance du réseau et de renforcer la précision du SIG. C'est-à-dire qu'en exploitation lorsqu'on répare des fuites et des branchements, il y a un certain nombre de vérifications qui sont faites par les opérateurs et qui permettront de définir des zones de certitudes. Quand on doit intervenir sur un réseau, on regarde le plan, et on s'aperçoit que ce n'est pas du plomb mais du PVC. Il y a tout un tas d'outils métiers qu'on est en train de mettre en place pour renforcer la précision du SIG et de faire en sorte que ces plans d'analyse soient le plus efficaces et le plus ciblés possible. Je me permets de reprendre l'exemple du Syndicat de Saint Pois, Madame MAUDUIT si vous le voulez bien, pour dire que cette démarche a été bien avancée sur le Syndicat de Saint Pois, où il y a un inventaire de canalisations à risque important. La méthode a permis d'identifier de manière assez précise des secteurs qu'on imagine correspondre au secteur de travaux. On s'aperçoit clairement qu'il y a des lots de canalisations, réaliser dans les années 70-80, qui posaient problème et d'autres non. Je pense qu'au-delà du fait que la méthode est complexe et coûteuse, elle va prendre du temps. On doit pouvoir, à l'appui de ce qui est proposé, identifier de manière assez précise, avec une certaine efficacité, pour proposer des mesures de renouvellement de canalisations qui sont dans la cible.

Jacky BOUVET précise qu'il y a des départements pour lesquels les ARS ont imposé le changement de la totalité des canalisations. Et que si demain ça devait s'avérer être le cas pour le SDeau, il y a 80% des canalisations qui sont en PVC

Hubert PAGNIER conclut en indiquant que ces travaux ont un double intérêt : lutter contre les CVM et résoudre les problématiques de fuite sur les PVC anciens collés.

2/Les métabolites

Jacky BOUVET s'interroge sur les valeurs de référence qui sont différentes pour l'Ars et l'Anses. Il note l'importance de porter le sujet des métabolites à la connaissance des membres du comité.

Vincent BICHON poursuit sur le sujet des valeurs de références différentes : « ce n'est pas une question de nombre de molécules les 0.1 mcg/l alors que les 500 mcg/l seraient sur un panel de molécules ? »

Hubert PAGNIER : « vous avez raison au sens où il y a un seuil de 0.1 qui est pour les molécules. Il y a un avis de l'Anses sur les Vmax (valeurs maximales admissibles), qui sont bien molécules par molécules. La norme est bien 0.1 et la Vmax est 2 000 mcg/l. Et il y a également un effet cumulé de l'ensemble des molécules qui ne doit pas dépasser une certaine proportion ».

Bernard AUDRIC : « on a posé la question à l'ARS car il y a actuellement des études qui sont faites par certains laboratoires sur les cocktails de molécules et la qualité de l'eau et de l'air qui peut avoir des effets sur la santé. Aucun laboratoire n'est en capacité de fixer des normes par rapport à ces cocktails puisqu'on ne retrouve pas les mêmes compositions de cocktails de molécules selon les endroits. Il est donc difficile de fixer des règles. Il y a des études en cours mais qui n'aboutiront pas à des normes avant plusieurs années ».

Nathalie GENIN : « les ressources souterraines sont-elles plus impactées que les ressources superficielles ? et quelle est la durée de vie de ces métabolites dans le milieu de vie naturelle ? »

Hubert PAGNIER : « on a des concentrations plus élevées dans les ressources souterraines par rapport aux eaux superficielles, avec des concentrations qui peuvent être conséquentes notamment auprès de certains forages qui ne sont pas très profonds. Quant à la durée de vie, je laisse la parole à Mickaël HAMEL »

Mickaël HAMEL : « globalement la concentration est plus importante dans les eaux souterraines que dans les eaux superficielles. Plusieurs explications possibles : les métabolites que l'on trouve actuellement peuvent provenir de deux molécules différentes, une première qui est interdite depuis 2003 et une qui est toujours active actuellement, qui est toujours autorisée. Ce que l'on trouve dans les eaux de rivière aujourd'hui, provient probablement des produits encore utilisés. Par contre, dans les eaux souterraines, comme il y a un temps de latence, une durée de l'âge de l'eau plus ou moins importante, probablement que la molécule mère provient du début des années 2000. La difficulté est de savoir si l'on a passé le pic ou pas sur les eaux souterraines. On cherche ces molécules depuis 2017-2018 et on n'arrive pas à savoir si on est en phase de décroissance ou pas. La question est vraiment là. Si on a passé le pic on peut se dire que naturellement la quantité va baisser et donc les usines de traitement vont moins être nécessaires. Par contre si le pic n'est pas passé la situation risque d'empirer en termes de quantité et de nombre d'ouvrages concernés. Sur la durée de vie des molécules dans le sol, on recherche depuis trop peu de temps pour disposer d'éléments ».

Hervé Guille : « j'ai une question concernant la rémanence des produits et l'effet de saisonnalité avec des périodes printanières ou en entrée d'été qui sont des périodes beaucoup plus sujettes à avoir des essaimages agricoles et qui peut augmenter les concentrations. La solution du mélange des eaux pourrait peut être être une bonne solution ».

Mickaël HAMEL : « la saisonnalité est surtout visible pour les eaux superficielles. Pour les eaux souterraines il y a très peu de variation au cours de l'année. Il y a une dilution naturelle qui se fait pour la nappe. Pour les cours d'eau, on peut retrouver des produits qui viennent d'être mis sur les parcelles. Au printemps et en été on retrouve ces molécules dans les eaux superficielles. La réflexion sur la dilution peut être menée suivant la disponibilité des ressources à chaque période de l'année. Il sera plus facile de diluer des eaux souterraines avec des eaux superficielles en période hivernale, car il y en aura déjà moins dans les eaux superficielles ».

Hervé GUILLE : « sauf que le produit qui est encore utilisé par le monde agricole logiquement est beaucoup moins rémanent que ne l'étaient les produits anciens de 2002-2003. Aujourd'hui dans le monde agricole tous nos produits sont à faibles rémanences, ils n'ont pas de durée de vie, puisqu'ils sont interdits à la vente ».

Mickaël HAMEL : « la difficulté est la molécule mère qui a une durée de vie très courte, ça veut dire qu'elle se dégrade rapidement aux produits et aux métabolites. C'est ce métabolite qu'on retrouve. Une molécule se transforme forcément en quelque chose d'autre et c'est la nature de ce produit qui pose problème. »

Michel GRENTE : « la solution de diluer l'eau est une solution alternative mais, nous qui allons sur le terrain à la rencontre des agriculteurs, la meilleure solution est encore de protéger la ressource, et c'est là-dessus que l'on travaille. Si l'on commence à proposer des plans de dilution, ça pourrait nous empêcher d'effectuer le travail que l'on fait sur le terrain ».

Bernard AUDRIC : « on a rencontré les exploitants sur les terrains où il y avait des forages et des problèmes sur les métabolites. On a évoqué la dilution et c'est une solution qui est extrêmement difficile puisqu'il faut amener un volume d'eau important et il faut que l'eau soit pure. On arrive à des volumes tellement importants, que ce n'est pas possible en fait ».

Hubert PAGNIER : « pour vos donner un exemple concret en matière de dilution, on a opéré une tentative sur le secteur du télégraphe à Saint Aubin, dont les apports du captage sont dilués en partie par de l'eau qui vient de l'usine de la Gaubardière. Il y a eu 2 dépassements à 0.11 et 0.13 g/l. On voit les limites du dispositif. Il reste quelque chose de ponctuel.

3/Présentation du transfert de la canalisation Avranches-Granville du SMPGA vers le Sdeau50

Jacky BOUVET précise qu'il est important de faire un point d'étape sur ce dossier. La délibération sera prise en octobre pour le SMPGA et en novembre pour le SDeau50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30 min.

Fait à Saint Lô, le 30 septembre 2021

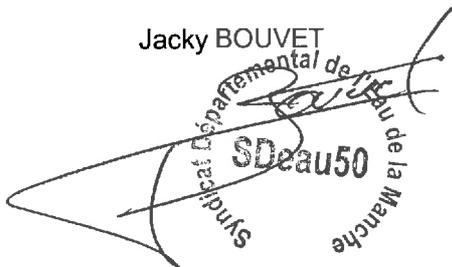
Le secrétaire de séance

Le Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche

Yann RABASTE



Jacky BOUVET



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche
SDeau50